

Les avortements tardifs restent des exceptions

- La commission de la Justice entame des auditions sur l'éventuelle dépénalisation totale de l'avortement.
- Que se passe-t-il aujourd'hui quand une femme fait une demande d'IVG au-delà du délai légal de 12 semaines ?
- En Belgique, on ne pratique pas d'avortement chirurgical, sous anesthésie générale.

Enquête réalisée par Annick Hovine

A l'ombre du CHU Saint-Pierre, au cœur de Bruxelles, le City Planning accueille toutes les patientes, indépendamment de leurs origines, de leurs convictions, de leurs conditions sociales, de leur religion. L'entrée est discrète, indépendante de l'hôpital universitaire qui s'impose au bout de la rue Haute.

Dans ce planning familial, une équipe pluridisciplinaire prend en charge les problèmes liés à la vie sexuelle et affective. Une machine à café, une fontaine d'eau, des fauteuils jaunes: l'espace où les femmes sont accueillies, parfois en urgence, est chaleureux. *"Avant tout, c'est l'accompagnement psychosocial qui est important. Ce qui compte pour les patientes, c'est d'être écoutées, accompagnées, soutenues. Les liens de confiance qui se nouent avec les professionnels qui les accueillent sont fondamentaux"*, insiste le docteur Yannick Manigart. Le gynécologue obstétricien dirige le City Planning où des médecins, des infirmières sociales, des psychologues, des sexologues et des juristes travaillent ensemble.

Pilule abortive ou aspiration

En moyenne, ce planning du centre de la capitale pratique 650 interruptions volontaires de grossesse (IVG) par an, dont un tiers par voie mé-

Le City Planning pratique 650 IVG par an. Une quinzaine de patientes dépassent le délai légal de 12 semaines de grossesse.

dicamenteuse. Médicalement, la pilule abortive peut être utilisée jusqu'à 8 semaines d'aménorrhée (absence de règles), soit 6 semaines de grossesse. On provoque en fait une fausse couche. La patiente reçoit des comprimés de Mifégyne – qui arrêtent l'évolution de l'embryon – avant un second médicament qui déclenche des contractions dans l'utérus. *"Dans 98 % des cas, l'expulsion par les voies naturelles (se présentant comme de fortes règles, NdlR) se produit au planning. La plupart des femmes passent la matinée ici et ressortent vers 14 heures"*, explique Hilde Matthijs, infirmière sociale au City Planning.

Après 6 semaines et jusqu'à 12 semaines de grossesse, on doit utiliser une autre méthode, par dilatation du col et aspiration. La plupart des plannings familiaux pratiquent l'intervention dans leurs locaux. Après une anesthésie locale, le médecin introduit une sonde par le vagin qui aspire le contenu de la cavité utérine. L'intervention en elle-même prend environ une demi-heure; elle est suivie d'une période de repos qui dure une à deux heures, selon les cas.

Sous anesthésie générale

Particularité du City Planning: les femmes sont envoyées au CHU voisin où l'IVG par aspiration se pratique sous anesthésie générale. *"On place une perfusion et la patiente ne va rien voir et rien entendre. Quand elle se réveille, tout est fini."*

Une autre équipe médicale prend alors le relais. *"C'est le gros désavantage par rapport au planning où l'accompagnement est personnalisé dès le premier rendez-vous. La patiente y retrouve les professionnels qui l'ont accueillie, admet le docteur Manigart. Mais l'anesthésie générale est parfois nécessaire. Il arrive que l'examen médical soit très difficile, pour toutes sortes de raisons."*

Ces deux pratiques, à deux endroits différents, sont complémentaires, explique encore le gynécologue. *"Avec la méthode médicamenteuse, le jour de l'IVG, après le délai de réflexion de six jours, la femme ne voit pas de médecin: tout se passe avec les infirmières et les accueillantes du planning. On ne touche pas à son corps."* A l'hôpital en revanche, l'IVG est médicalisée. *"Cela convient mieux à certaines femmes."*

Au-delà de 12 semaines de grossesse, il s'agit d'un (mini-)accouchement

Que se passe-t-il quand une femme fait une demande d'IVG au-delà du délai légal de 12 semaines de grossesse? "La loi, on la respecte. On n'a d'ailleurs pas le choix: au-delà de 14 semaines d'aménorrhée, la technique par aspiration n'est plus adaptée", répond le docteur Manigart.

Mais il n'y a pas que la loi. Il est impossible, en Belgique, de pratiquer des IVG chirurgicales, sous anesthésie générale, explique le responsable du City Planning. Les gynécologues obstétriciens belges ne sont pas formés à cette technique. Quand une grossesse doit être interrompue pour raisons thérapeutiques (danger pour la vie de la mère ou du fœtus) après 12 semaines, la patiente doit accoucher par voie basse. Elle n'est pas endormie; on ne lui "enlève pas" le fœtus. Dans ces cas-là, il s'agit d'un (mini-)accouchement – avec toutes les douleurs qui l'accompagnent.

Selon le dernier rapport de la Commission nationale d'évaluation de la loi IVG, 109 cas d'interruptions médicales de grossesse (autorisées par la loi) ont été déclarés par des hôpitaux belges en 2011 – ce sont les chiffres officiels les plus récents. Dans 95 cas, il y avait un danger pour l'enfant à naître; dans 12 cas pour la future maman et dans 2 cas pour la femme et le fœtus.

Envoyées aux Pays-Bas

Les femmes enceintes de plus de 12 semaines qui veulent mettre fin à leur grossesse sans qu'il existe un motif médical sont envoyées aux Pays-Bas, où on pratique des IVG chirurgicales jusqu'à 22 semaines. "Elles sont endormies et ne se rendent compte de rien: elles n'ont pas le vécu douloureux d'un accouchement. La dilatation du col et l'extraction se font là-bas avec des instruments particuliers", décrit le docteur Yannick Manigart.

Chaque année, les plannings familiaux et hôpitaux belges adressent plus de 500 femmes aux Pays-Bas pour une interruption de grossesse au-delà de 14 semaines d'aménorrhée. Les chiffres restent très approximatifs. Pour 2011, la Commission nationale d'évaluation évoquait le chiffre de 700 à 800 femmes belges qui ont avorté aux Pays-Bas.

Trop tard...

Le City Planning lié à l'hôpital Saint-Pierre envoie chaque année une quinzaine de patientes dans les centres d'avortement néerlandais.

"Ce sont chaque fois des situations sociales très compliquées, indique Hilde Matthijs, infirmière sociale. Il s'agit de femmes qui vivent dans une

grande précarité, sans accès à l'information. Elles ne savent pas que c'est légal jusqu'à 12 semaines de grossesse, ni où s'adresser. Elles arrivent souvent chez nous après avoir été mal orientées précédemment." Ou elles ne se sont pas rendu compte qu'elles étaient enceintes. Ou elles sont victimes de violences conjugales – qui sont souvent décuplées par l'état de grossesse. "Elles arrivent ici et c'est trop tard. Et nous, on essaie de les aider, toujours avec bienveillance, sans les juger."

Raisons psychiatriques

Quand il y a des cas très lourds, avec des raisons psychiatriques et des circonstances psychosociales, l'équipe du City Planning demande (comme l'exige la loi) l'avis d'un second médecin et même d'un troisième – un psychiatre. "La semaine passée, une adolescente de 16 ans, psychotique, placée, avec déjà un terrible parcours de vie, est arrivée ici avec une éducatrice du home.

Elle était enceinte de 16 semaines et 5 jours", rapporte le docteur Manigart. Médicalement, la très jeune patiente avait été acceptée pour une IVG tardive à l'hôpital Saint-Pierre. "J'avais une lettre de son pédopsychiatre qui confirmait l'indication médicale. Un deuxième psychiatre était du même avis."

Mais l'adolescente a finalement été envoyée aux Pays-Bas – avec son accord. "Dans son cas, il n'y avait pas d'alternative. A son âge et dans sa situation, la faire accoucher lui aurait encore causé plus de mal. Aux Pays-Bas, on pouvait vraiment l'aider avec une IVG chirurgicale."

Des histoires terribles

Le médecin évoque un autre cas, terrible, qu'il a pris en charge il y a deux mois. "C'est une histoire qui nous a tous fort touchés ici." Une jeune Erythréenne de 16 ans, enceinte de 15 semaines des suites d'un viol. En situation illégale, sans hébergement, la jeune fille avait d'abord cherché de l'aide à Anvers, sans en trouver. "On lui a dit que ça lui coûterait 400 euros, qu'elle n'avait évidemment pas." L'adolescente, prise en charge par Médecins du monde à la gare du Nord, a été conduite au City Planning. "Que pouvait-on faire? Pas l'envoyer aux Pays-Bas: elle est sans papiers. Elle était en détresse. J'ai pris la décision de l'aider. Ce soir-là, j'étais de garde. Je suis resté auprès d'elle toute la nuit. Je l'ai vue en baver pendant les contractions. C'était un calvaire."

Des cas comme ceux-là sont exceptionnels, mais ils existent. L'équipe du City Planning en rencontre deux par an. "Notre métier est schizophrénique, commente Yannick Manigart. Pour nous, médecins, plus la grossesse avance, plus c'est difficile de l'interrompre."

D'Yannick Manigart

Gynécologue obstétricien,
responsable du City Planning.

Repères

Difficile de tricher sur l'âge de l'embryon

Peut-on contourner le délai légal de 12 semaines ?

Autrement dit : peut-on pratiquer, en catimini, des IVG par aspiration après 12 semaines de grossesse. "Non", répond un gynécologue obstétricien, chef de service dans un hôpital universitaire. *On ne peut pas tricher, ou alors très à la marge. Avant 12 semaines, les mesures de l'embryon sont très précises et permettent de dater la conception avec une précision de 3 jours.* Au-delà de ce délai, on ne peut plus pratiquer l'aspiration du fœtus, confirme le professeur. *"Les risques de complications pour la femme, comme de grosses hémorragies, deviennent importants."* Cette limite de 12 semaines est difficile à franchir,

pas seulement parce que c'est illégal mais aussi parce que c'est trop tard sur le plan médical, ajoute-t-il.

Peut-on chipoter sur le délai de réflexion ?

"Oui, cela arrive", concède une psychologue responsable de l'accueil dans un centre de planning familial en Wallonie. *"La loi est assez floue sur ce point. Elle prévoit que l'IVG ne peut être pratiquée par un médecin que six jours après la première consultation. Si la femme s'est adressée ailleurs et qu'elle arrive ensuite ici, juste avant le délai de 12 semaines, on accepte de l'aider."*

A combien de semaines de grossesse demande-t-on d'avorter ?

Il n'existe pas de statistiques à ce sujet. Le document d'enregistrement à remplir par les médecins qui pratiquent des avortements ne prévoit pas de préciser cette information. Les coups de sonde

donnés dans les plannings familiaux et les hôpitaux vont tous dans le même sens : les femmes qui réalisent très vite qu'elles sont enceintes sans l'avoir voulu viennent rapidement chercher de l'aide. *"Dès qu'elles se rendent compte qu'elles n'ont plus leurs règles, c'est-à-dire après 4 ou 5 semaines d'aménorrhée ou jusqu'à 10 semaines en cas de cycles irréguliers"*, explique une infirmière de planning wallon. *"Elles n'ont aucun intérêt à attendre, si leur décision est prise"*, ajoute-t-elle. Neuf femmes sur dix sont enceintes de cinq à dix semaines, confirme-t-on dans un planning wallon. *"Les demandes tardives sont assez rares. Il s'agit toujours de situations sociales difficiles – une adolescente qui n'ose pas en parler à ses parents – ou des femmes avec beaucoup d'ambivalence. Il arrive aussi que ce soit un déni de grossesse."*